



Protection de la fratrie et du lien familiale

Par H74, le 01/02/2023 à 12:06

Bonjour,

Je suis l'oncle de trois enfants. L'aînée est issu du premier mariage de mon frère et les deux plus petits du second mariage.

Avant ce litige, nous nous retrouvons souvent au domicile des grands-parents créant ainsi un lien fort.

L'année dernière, ma nièce la plus âgée prend la décision d'aller vivre un temps chez sa mère. Mon frère et ma belle soeur n'accèpte pas ce choix, en découle des situations dégradantes chroniquement.

Dans un premier temps le couple se met d'accord sur le fait qu'ils ne souhaitent plus voir l'enfant. Dans un second temps ils exercent une pression auprès de la famille en imposant le fait que l'aînée devra être absente lors de leur visite chez les grands-parents. Ceux-ci refusent et précise qu'ils souhaitent préserver les liens de la fratrie puisque ce lieu deviendra le seul lieu ou la fratrie pourra préserver ce lien.

A plusieurs reprise, mon frère rend donc visite à nos parents avec ses enfants et lors de présence de sa première fille il peut affronter et insulter celle-ci.

Petit à petit mon frère tente de nouveau une pression près des grands-parents et exerce un chantage, si nous ne cedons pas à sa requête il n'hésitera pas à couper le liens avec la fille nous privant ainsi de voir les deux enfants les plus petit. En quelque sorte de faire un choix.

A Noël, les grands-parents adresse un message au père pour savoir si nous pouvons appeler les enfants en visio afin de prendre des nouvelles et garder le contact. Notre message est

alors resté sans réponse.

Aujourd'hui voilà plus de trois mois que mes parents n'ont plus pu avoir de nouvelles ou de voir leurs petits enfants les plus petits. Ils ont tenté de se rendre devant l'établissement scolaire ou ils ont pu voir le cadet et tenter de rentrer en contact. Ma belle-soeur tentait de tirer par le bras l'enfant sans adresser un mot à mes parents.

Le grand-père à tenter deux jours plus tard de retourner voir mon neveux. Celui-ci lui fait un signe de tête de loin et fuit avec un comportement de peur vers l'intérieur de l'établissement scolaire.

La complexité est également dû au fait, que mon frère et ma belle-soeur monte la tête des deux petits. Ils leur maintiennent que ce serait la soeur aînée qui les a abandonner, et que nous adulte leur voulons du mal et détruire leur famille. Hors la seule demande des grands-parents et de moi l'oncle est de voir dans une ambiance saine et bienveillante la fratrie.

Que pouvons nous faire sans pour autant tirailler les enfants et créer un conflit de loyauté ? Comment la justice peut elle détecté qu'il y a un "bourage de crâne" et une "déformation de la réalité" ?

Par **jodelariege**, le **01/02/2023 à 12:39**

bonjour

il n'y a pas trop de question juridique mais plutot des chamailleries qui, hélas, existent dans beaucoup de familles....

vous ne pouvez obliger personne à aimer /supporter d'autres personnes , fussent elles de la meme famille

tout au plus les grands parents peuvent ils demander à un juge des affaires familiales un droit de visite et/ou d'hebergement concernant les petits enfants mineurs mais le JAF statuera en fonction de l'interet des enfants